

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS Arrêtés au 31 décembre 2009

BILAN		NOTES	UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS	
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007				
ACTIF			31/12/09	31/12/08
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT		1	296 575	180 554
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers		2	254 938	140 817
AC 3 - Créances sur la clientèle		3	2 232 001	1 963 053
AC 4 - Portefeuille-titres commercial		4	335 211	294 711
AC 5 - Portefeuille d'investissement		5	58 482	56 866
AC 6 - Valeurs immobilisées		6	129 522	96 094
AC 7 - Autres actifs		7	170 370	107 622
TOTAL ACTIF			3 477 099	2 839 717
PASSIF				
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		8	166 718	14 395
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle		9	2 798 966	2 410 416
PA 4 - Emprunts et ressources spéciales		10	113 234	166 143
PA 5 - Autres passifs		11	157 381	111 772
TOTAL PASSIF			3 236 299	2 702 726
CAPITAUX PROPRES				
CP 1 - Capital			168 750	150 000
CP 2 - Réserves			87 073	48 831
CP 4 - Autres capitaux propres			87 326	87 326
CP 5 - Résultats reportés			-149 166	-189 947
CP 6 - Résultat de l'exercice			46 818	40 781
TOTAL CAPITAUX PROPRES		12	240 801	136 991
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			3 477 100	2 839 717
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN			UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS	
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009				
PASSIFS EVENTUELS			31/12/09	31/12/08
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données			432 674	401 487
HB 2 - Crédits documentaires			286 905	249 683
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		13	719 579	651 170
ENGAGEMENTS DONNES				
HB 4 - Engagements de financement donnés			258 797	-
HB 5 - Engagements sur titres			282	282
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		14	259 079	282
ENGAGEMENTS RECUS				
HB 7 - Garanties reçues			611 623	359 426
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		15	611 623	359 426
ETAT DE RESULTAT			UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS	
PÉRIODE DU 01.01 AU 31.12.2009				
PRODUITS D' EXPLOITATION BANCAIRE			Exercice 2009	Exercice 2008
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés		16	154 598	150 520
PR 2 - Commissions (en produits)		17	43 625	37 104
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		18	35 446	26 971
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement		19	727	1 751
TOTAL PRODUITS D' EXPLOITATION BANCAIRE			234 396	216 346
CHARGES D' EXPLOITATION BANCAIRE				
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées		20	-84 064	-86 249
CH 2 - Commissions encourues			-2 385	-1 535
CH 3 - Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières			0	-13
TOTAL CHARGES D' EXPLOITATION BANCAIRE			-86 449	-87 797
PRODUIT NET BANCAIRE			147 947	128 549
PR 5 /CH 4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		21	-27 822	-23 622
PR 6 /CH 5 -Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement			3 661	2 333
PR 7 - Autres produits d'exploitation			1 664	1 624
CH 6 - Frais de personnel		22	-50 258	-44 524
CH 7 - Charges générales d'exploitation		21	-21 772	-19 256
CH 8 -Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations			-6 446	-4 790
RESULTAT D'EXPLOITATION			46 974	40 314
PR 8 /CH 9 - Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires			160	756
CH 11 - Impôt sur les bénéfices			-316	-289
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRE			46 818	40 781
RESULTAT NET DE LA PERIODE			46 818	40 781
Résultat par action de base (en DT)		24	1,560	1,359
Résultat par action dilué (en DT)		25	1,395	1,225
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE			UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS	
PÉRIODE DU 01.01 AU 31.12.2009				
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			Exercice 2009	Exercice 2008
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)			215 108	185 958
Charges d'exploitation bancaire décaissées			-79 215	-88 705
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements Bancaires et financiers			-45 236	138
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle			-297 170	-267 972
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle			381 564	469 005
Acquisition \ cessions de titres de placement			-16 002	10 176
Sommes versées au personnel et créditeurs divers			-57 172	-50 144
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			-35 300	3 798
Impôt sur les bénéfices payés			-204	-210
FLUX DE TRÉSORIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			66 373	262 044
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements			1 102	1 823
Acquisition \ cessions sur portefeuille d'investissement			1 670	-6 198
Acquisitions \ cessions sur immobilisations			-39 874	-61 669
FLUX DE TRÉSORIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			-37 102	-66 044
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Emissions d'actions			56 250	
Emissions \ Remboursement d'emprunts			-50 000	56 000
Augmentation \ diminution ressources spéciales			-2 583	-5 900
FLUX DE TRÉSORIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENTS			3 667	50 100
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice			32 938	246 100
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice			295 437	49 337
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		26	328 375	295 437

EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS (Arrêtés au 31 Décembre 2009)

I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de Attijari bank arrêtés au 31 décembre 2009 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de Attijari bank sont élaborés sur la base de mesures des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit:

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoir maintenu dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2009. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2009 sont déduits du résultat.

Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2009. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2009 sont rajoutées au résultat.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires d'Attijari bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'ATTIJARI BANK arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers: Nous avons audité les états financiers d'ATTIJARI BANK arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'ATTIJARI BANK, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les dotations aux provisions additionnelles, comptabilisées en résultat de l'exercice 2009, ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (Bases de mesures et principes comptables appliqués, note 3 et note explicative n°3). La banque a ainsi appliqué des décotes plus accélérées sur les garanties par rapport aux taux de décote usuellement retenus, en vue d'accroître le taux de couverture des engagements douteux par les provisions dans la perspective d'atteindre le taux de 70% recommandé par la BCT. Les dotations aux provisions additionnelles comptabilisées, à ce titre, s'élèvent à 28 062 KDT.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ses vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence que :

- Certaines insuffisances impactant la fiabilité de certains comptes d'actifs et de passifs, notamment les comptes inter-siège, d'attente et certains comptes en devises, sans que leur effet soit d'une importance telle qu'elle justifierait qu'elles soient mentionnées au niveau de notre opinion sur les comptes telle qu'exprimée ci-dessus, considérant que le risque final sur ces comptes est couvert par des provisions.

- La banque a mis en place les processus adéquats ayant permis le bon déroulement de la migration du système d'information et la reprise correcte des données. Toutefois, certaines étapes n'ont pas été suffisamment documentées.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque ne procède pas actuellement au suivi périodique de la liste de ses actionnaires et elle n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.